

TEXTE LAURENT GRABET

ne curiosité insatiable et étonnamment éclectique animait Samuel Di Rocco (2006-2025). Sam allait passer son permis 600 cm3 et projetait de travailler à l'étranger une fois son CFC en poche. Il aimait la boxe, l'histoire, la poésie, le jazz des années 1950 comme les musiques de sa génération, cuisiner et déguster de bons petits plats, ses chats Twint, Sava et Nala et peut-être surtout l'amitié et l'authenticité. Ses amis le surnommaient Bob en souvenir de cet après-midi où il en avait volé un sur la tête d'une jolie fille qui lui plaisait à la plage... «Son côté cash mais sensible – lui qui avait les yeux embués en écoutant Aznavour - et athlétique faisait craquer certaines filles. Sam ne s'en rendait pas compte et souffrait même un peu de ne pas avoir encore trouvé une petite amie avec qui partager ses envies», se souvient avec émotion son papa, Jacques Küng, 57 ans. Parfois aussi, ses potes lui donnaient du «Samulet», en référence à sa coupe de cheveux mulet, témoin de sa «fascination pour les eighties».

Un jeune homme «dans la vie»

En écoutant Sonia Di Rocco, on comprend à quel point le jeune homme était «dans la vie». La maman de 55 ans a accepté de nous recevoir chezelle à Saint-Aubin (NE), avec le père de Samuel. Ces parents en deuil veulent rendre hommage à leur fils mais aussi dire leur révolte face à la manière dont l'administration gère ce drame, «ce qui rajoute de la peine à notre peine».

Samuel, 19 ans, semblait avoir la vie devant lui, quand, le 12 mars dernier, elle l'a soudainement quitté. C'était sur un chemin vicinal, bordant une place de jeu, où l'apprenti polymécanicien chez Mikron AG bouclait son jogging du côté de Chezle-Bart (NE). C'était à 300 mètres à vol d'oiseau de l'appartement de sa mère. Il faisait beau. Il était environ 18 heures quand Sam est parti aussi soudainement qu'il était né. Un accident cardiaque, «que rien dans son parcours de santé ne laissait présager», l'a terrassé. Puis la Fiat Bravo

Amateur de fitness, apprécié chez Mikron AG, où il faisait son CFC. Il préparait aussi une matu et espérait ensuite travailler à l'étranger. Chaque jour, le chat Nala vient se lover sur le sweat que le jeune homme avait jeté sur son lit juste avant de partir pour



d'un octogénaire, sortant de son jardin potager voisin, lui a malencontreusement roulé dessus, rendant la dépouille impossible à présenter à la famille...

«Samuel est arrivé dans ma vie à un moment où je m'étais résolue à faire une croix sur mon fort désir d'enfant, se souvient sa maman. Son arrivée et son départ ont été inattendus. Le premier fut enveloppé d'un bonheur pur. Et le second l'est d'une tristesse infinie...» Le jour du drame, mère et fils s'étaient croisés en coup de vent. Elle rentrait de son travail d'assistante administrative et lui sortait pour un jogging, ses écouteurs vissés sur les oreilles.

L'automobiliste octogénaire toujours au volant

Quand, vingt minutes plus tard, la quinquagénaire entend les pales d'un hélicoptère de la Rega fendre l'air et les sirènes de l'ambulance du SMUR retentir, elle a un

«Ma voiture est innocente et je suis propre dans ma conscience!»

L'AUTOMOBILISTE DE 87 ANS QUI A ROULÉ SUR LE CORPS DE SAMUEL

mauvais pressentiment, saute dans sa voiture et suit ces bruits jusque sur les lieux de l'accident. «Là, la police avait bouclé la zone. Je suis tombée sur un agent qui m'a dit que c'était grave. Il m'a donné les six premiers chiffres du natel de la victime non encore identifiée, dont le corps reposait sous une tente. C'était bien le numéro de Sam... et on m'a dit qu'il était mort. Ça a été le gouffre», raconte Sonia Di Rocco. Dans un premier temps, les circonstances du décès sont troubles. Puis l'autopsie du Centre universitaire romand de médecine légale à Lausanne conclut que «le joggeur est décédé de causes naturelles, liées à diverses pathologies physiques, et non des suites d'un choc avec le véhicule». La chose atténue un peu la douleur des proches dès le 16 mars. Elle est rendue publique deux jours plus tard par la police car, le 13, plusieurs médias avaient écrit par erreur que c'était le conducteur de 87 ans qui avait percuté et tué Samuel. «Cette bévue est inadmissible! Un père qui n'aurait pas eu le même sang-froid que Jacques aurait pu se venger sur le chauffard sur la base de cette information erronée», s'emporte Olivier Racine, le compagnon de la tante de Samuel.

quarantaine de ses amis se rendent sur les lieux du drame en compagnie de sa famille pour un hommage. Et là, stupeur: «Le maçon et entrepreneur à la retraite de 87 ans est passé à plusieurs reprises au volant de la Fiat noire dans laquelle il avait écrasé Samuel, ce qui a beaucoup choqué notamment ma sœur, laquelle en a pleuré. Cet homme ne comprenait pas que sa présence dérange. Mon compagnon Olivier et un ami de Samuel ont dû le lui faire comprendre fermement car il était même un peu agressif», raconte Marianna Di Rocco, la tante du disparu. La police avait retiré le permis de conduire de l'octogénaire le jour du drame, comme le veut la procédure, mais le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) le lui a restitué dix jours après avec l'aval de son médecinconseil. Et ce au motif que «son aptitude à la conduite ne soulève pas de doute sérieux». Renvoyant à l'article 15d al. 1 de la loi sur la circulation routière, le SCAN souligne que, «bien que l'affaire soit tragique, le fait de ne pas apercevoir un objet ou même un corps inanimé au sol ne soulève pas à lui seul de sérieux «doutes.»

Le jeune homme est incinéré dans l'in-

timité le 18 mars à Saint-Aubin. Le 22, une

«J'ai cru heurter une branche...»

Les parents de Samuel sont «outrés par la complaisance du SCAN». Pour eux, il est «effarant que cet octogénaire puisse encore conduire. Il semble sous le choc de ce drame, se déplace souvent avec des béquilles, mesure moins de 1 m 60, ce qui réduit sa visibilité une fois assis dans son véhicule et pourrait expliquer qu'il n'a pas vu le corps de Samuel.» «Nous avons rencontré ce monsieur par hasard le 16 mars sur les lieux et on est tombés dans les bras l'un de l'autre en larmes. Mais on l'a rapidement senti dans le déni et la minimisation. A l'entendre, on a l'impression qu'il a écrasé un chat et non pas un gaillard de presque 1 m 80 pour 85 kilos! Dire qu'il continue à rouler quotidiennement à proximité de la fameuse place de jeu... Si un nouveau drame survient, le SCAN sera responsable!» met en garde Sonia Di Rocco.

Les parents n'excluent pas d'entreprendre des démarches judiciaires si c'est le seul moyen d'accéder au dossier. Nicolas Aubert, le procureur chargé de l'enquête, nous explique que le Ministère pu-

blic ne peut que prononcer une mesure d'interdiction de conduire en parallèle d'une condamnation. «Mais ce, seulement si la personne a commis un crime ou un délit avec son véhicule, chose qui ne concerne pas ce monsieur», précise le magistrat. Dans quelques semaines, une fois l'enquête bouclée, le SCAN pourrait cependant finalement retirer le permis au vieil homme.

En attendant, depuis qu'il a récupéré son véhicule le 22 mars, ce dernier continue à rouler quatre fois par jour de son domicile à son jardin, soit un trajet de 200 mètres que ses genoux rendus douloureux par une vie de dur labeur l'empêchent de couvrir à pied. C'est là que nous l'avons rencontré, assis à l'ombre d'un vieux pommier, son sécateur à la main. Le patriarche sarde, arrivé en Suisse en 1962, nous reprend immédiatement lorsqu'on parle d'accident. Lui préférerait qu'on dise «événement». L'octogénaire confie tranquillement qu'il a «cru heurter une branche» lorsque son véhicule a roulé sur Samuel

«de part et d'autre en le traînant au sol sur plusieurs mètres», précisent Sonia Di Rocco et Jacques Küng. «Je n'en ai pas dormi plusieurs nuits, explique l'Italien. Chaque fois que je passe et que je vois les fleurs déposées par les proches de ce jeune, ça me fait mal. J'ai de la peine pour cette maman qui a perdu un fils. Moimême, j'ai perdu le mien en début d'année d'un cancer...» Puis le vieil homme assène avec force à plusieurs reprises: «Mais ma voiture est innocente et je suis propre dans ma conscience (sic)!»

Son véhicule, garé à une dizaine de mètres, semble être un des rares éléments le reliant à l'homme énergique qu'il fut et à la fontaine de Jouvence que représente pour lui son jardin. Le vieil homme considère ce véhicule comme sa part non négociable de liberté. Sauf qu'il y a eu Samuel sur sa route ce mercredi soir et qu'il ne l'a pas vu. Samuel qui, un jour qu'il s'était arrêté pour donner une pièce à un SDF, lui avait aussi donné du temps, un moment d'échange sincère et en était ressorti meilleur. Samuel qui aimait la vie et aurait préféré la quitter en conservant intact ce corps qu'il entretenait si scrupuleusement. Samuel qui avait une vision étonnamment mature et réfléchie de son avenir. Samuel qui laisse tant de bonnes graines en germe dans les cœurs. Samuel qui, lui aussi, n'aurait probablement pas compris cet étonnant paradoxe: pourquoi, en Suisse, peut-on perdre son permis sur-le-champ et se voir confisquer son véhicule durablement pour certains excès de vitesse mais continuer à conduire légalement alors qu'on a roulé sur un homme? •



L'automobiliste sarde de 87 ans qui a roulé sur le corps de Samuel Di Rocco continue à prendre le volant quotidiennement pour aller se ressourcer dans son jardin potager. C'est là qu'il nous a recus, à deux pas de sa Fiat Bravo.

La Suisse plus rigoureuse que la France

D'après les chiffres du Bureau de prévention des accidents, en Suisse,

les conducteurs de plus de 65 ans ont deux fois plus de risques d'être impliqués dans un accident de voiture grave que les 25-64 ans. Pour les plus de 75 ans, le risque d'accident est multiplié par cing! Dans notre pays, depuis les années 1970, les seniors doivent se soumettre à un examen médical tous les deux ans pour vérifier s'ils sont encore aptes à conduire, à partir d'un certain âge. Voici six ans, cette limite est passée de 70 à 75 ans. Le hic est que cet examen sensible est très souvent réalisé par le médecin de famille et que celui-ci est plus susceptible de se montrer conciliant en raison de sa proximité avec son patient. Notons qu'en France, le mois dernier, une proposition de loi a été déposée pour imposer un examen médical obligatoire à tous les automobilistes souhaitant obtenir ou conserver leur permis. Les plus de 70 ans devraient renouveler la chose tous les cing ans...

16 L'ILLUSTRÉ 10.04.2025